

DEPARTEMENT
Haute-Saône
Commune de FRESSE
70270

130. Le Village
70270 FRESSE
Tél. – Fax : 03.84.63.32.58

E-mail : mairie.fresse@orange.fr

Commune de FRESSE
Extrait des délibérations
Conseil Municipal extraordinaire du 3 Juin 2016

Nombre de membres :
Afférents au conseil : 15
En exercice : 15
Présent(s) : 12
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 1
Votants : 14
Affiché le : 08/06/2016

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le 30 mai 2016 pour la session ordinaire du vendredi 3 juin 2016.

L'an deux mil seize, le vendredi trois juin à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAGUE Alain, Maire,

Etaient Présents : CARDOT Eliane, PERNOT J. Marie, FERRETTI Benjamin, Adjoint, PHEULPIN Marie-Josée, GAUFROID Florian, GAUDIN Marylène, LAPARRA Isabelle, DYSLI Sébastien, LOVAT Philippe, HERRIAU Jérôme, LEIMBACHER Sabrina et DAGUE Alain, Maire,

Absent(s) excusé(s) : M. DEMANGE Jocelyn qui donne pouvoir à M. FERRETTI Benjamin ; Mme PLUCHON Caroline qui donne pouvoir à M. LOVAT Philippe ;

Absent (s) : Mme GUILLIER Nathalie.

M. FERRETTI Benjamin a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Attribution des Marchés de travaux école ;
- Attribution Marché travaux école – Amiante – Mission SPS ;
- Périmètre de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon ;
- Projet intercommunal de desserte forestière Fresse / Melisey / Saint Barthélemy ;
- Modification délibération – Vente de terrain ;
- Colis et bons des Anciens ;
- Règlement d'utilisation de la salle des fêtes ;
- Demandes de subventions ;
- Rapport sur distribution et qualité de l'eau distribuée ;
- Questions et affaires diverses.

N°36
ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX ÉCOLE
Chauffage au sol des salles de classe

Mme LAPARRA Isabelle absente donne pouvoir à M. GAUFROID Florian.

Une consultation (MAPA) a été lancée pour les travaux de chauffage au sol des salles de classe pour 5 lots, suite aux réunions des 25 mai et 1^{er} juin avec le Cabinet BERGERET (maître d'œuvre) et après examen des offres :
Le Conseil Municipal à L'UNANIMITE des membres présents représentés,
DECIDE de retenir

Lot n° 1 : Gros Œuvre

• Entreprise COTTA SAS 13 729.10 € HT

Lot n° 2 : Chape liquide sur isolant

• Entreprise MACCANIN et fils 10 701.50 € HT

Lot n° 3 : Carrelage

• Entreprise MACCANIN et fils 8 779.30 € HT

Lot n° 4 : Chauffage

• Entreprise AERAU-TECH 20 848.00 € HT

Lot n° 5 : Menuiseries intérieures bois

• Le Conseil Municipal décide de l'effectuer, en régie municipale, par les employés communaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues et tous les documents s'y rapportant.

N°37
ATTRIBUTION DE MARCHÉ DE SERVICES RELATIF TRAVAUX ÉCOLE – AMIANTE
MISSION SPS

Le Conseil Municipal à L'UNANIMITE

DECIDE de retenir l'Entreprise SOCOTEC SA de BELFORT pour assurer les missions :

- Recherche amiante avant travaux : 560 € HT et coût d'analyse des échantillons amiante de 60 € HT.

- Coordination mission SPS : 1 155.00 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

N°38
PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE VALLÉE DE L'OGNON

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Haute-Saône a été arrêté et signé le 30 mars 2016.

Madame la Préfète demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le sujet.

Le Conseil Municipal à L'UNANIMITE

ACCEPTE qu'à compter du 01.01.2017, le projet de périmètre de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon soit défini comme suit :

AMAGE, AMONT ET EFFRENEY, BELFAHY, BELMONT, BELONCHAMP, BEULOTTE SAINT LAURENT, CORRAVILLERS, ECROMAGNY, ESMOULIÈRES, FAUCOGNEY LA MER, FRESSE, HAUT DU THEM CHATEAU LAMBERT, LA BRUYÈRE, LA LANTERNE ET LES ARMONT, LA LONGINE, LA MONTAGNE, LA PROISELIÈRE ET LANGLE, LA ROSIÈRE, LA VOIVRE, LES FESSEY, MELISEY, MELIN, MONTESSAUX, SAINT BARTHELEMY, SERVANCE et TERNUAY MELAY ET SAINT HILAIRE,
Soit 26 communes.

N°39
DEMANDE D'AIDE PUBLIQUE
PROJET INTERCOMMUNAL DE DESSERTA FORESTIERE
Annule et remplace délibération 59 du 17-09-2014

Par délibération du 17 septembre 2014, le Conseil Municipal avait approuvé à l'UNANIMITE la réalisation d'une route forestière sur les communes de Fresse – St Barthélémy – Mélisey - sur le secteur du Mont de Vannes. Le montant des travaux s'élevait à la somme de 58 101 €. Subventionné à 70 %, soit 40 670.70 € pour l'ensemble des trois communes. Le montant restant à régler par la commune de FRESSE était de 2 240.24 €.

Le Conseil Municipal à la demande de l'ONF est amené à se prononcer sur la réévaluation des coûts de cette piste forestière :

A savoir : Participation de la commune de FRESSE : 5 189.10 €

Le Conseil Municipal à :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
4	2	8

APPROUVE le projet qui lui a été présenté et notamment son plan de financement ;

La commune de Melisey est désignée par les communes de Fresse et Saint-Barthélemy comme mandataire du projet (cf. convention de délégation de MO).

SOLLICITE l'octroi d'une subvention de l'Etat à hauteur de 70% du montant des travaux, soit un montant de 86 485,00 €.

S'ENGAGE à financer comme suit la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention sans dépasser au total le taux maximum autorisé de 70% d'aides publiques pour cette opération :

Plan de financement prévisionnel :

Financement	Taux	En Euros
Commune de Melisey (fond propre)	67%	24 833.55 €
Commune de Fresse (fond propre)	14%	5 189.10 €
Commune de Saint-Barthélemy (fond propre)	19%	7 042.35 €
Total autofinancement	100%	37 065.00 €

DESIGNE l'Office National des Forêts comme maître d'œuvre ;

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

N°40
ACHAT DE TERRAIN COMMUNE A M. SCHWENKE Winfried (SAKAI)
Annulé et remplacé délibération 38 du 16.09.2015

Par délibération en date du 16 septembre 2015, le Conseil Municipal décidait d'acquérir les parcelles H 1 128 et H 1 120 en vue d'aménager les abords du cimetière communal dans un cadre de recueillement.

Un droit de passage était demandé sur la parcelle H 575 appartenant à la commune afin de permettre à M. SCHWENKE d'accéder à sa parcelle H 574. Les parcelles H 578 H 579 et H 580 sont également concernées.

Le Conseil Municipal à L'UNANIMITE

APPROUVE l'achat par la commune à M. SCHWENKE Winfried des parcelles de terrain cadastrées

H 1 118 d'une superficie de 1 634 m²

H 1 120 d'une superficie de 607 m²

Soit un total de 2 241 m² pour la somme de 2 000 € (deux mille euros).

DECIDE de créer une servitude de passage, à pieds ou avec véhicules, en tout temps de jour comme de nuit, sur les parcelles H 578, H 579, H 580 et H 575 sur les parcelles appartenant à la Commune de FRESSE au profit de la parcelle cadastrée section H 574 et appartenant à M. et Mme SCHWENKE Winfried, le tout afin de leur permettre d'accéder à leur parcelle.

Il s'agira **seulement d'une servitude de passage à pied ou avec tous véhicules, et non pas d'une servitude de tréfonds ou de passage de canalisations.**

AUTORISE Monsieur le Maire à régler le montant de l'acquisition et à signer tous les actes y afférents sachant que **les frais d'actes seront à la charge de la commune.**

N°41
COLIS DES ANCIENS ET BONS ACHAT

Suite à la dissolution du CCAS au 31.12.2015,

Le Conseil Municipal à L'UNANIMITE

DECIDE à compter de l'année 2016 d'affecter les dépenses relatives aux colis et aux bons d'achat des personnes âgées (plus de 70 ans) sur le budget commune au compte « Fêtes et Cérémonies » article 6232.

FIXE le montant du colis à 15 €

Et du bon d'achat à 12 €

N°42
ADOPTION DU REGLEMENT DE LA SALLE DES FÊTES - SALLE DES ASSOCIATIONS ET SOUS-SOL

Le Conseil Municipal à L'UNANIMITE

DECIDE d'approuver le règlement intérieur de la salle des fêtes, salle des Associations et sous-sol.
Affiché et disponible en mairie.

N°43
DEMANDES DE SUBVENTIONS
ADAPEI et FOYER RURAL

Le Conseil Municipal à L'UNANIMITE

DECIDE de verser pour l'année 2016 à :

- ADAPEI de Haute-Saône VESOUL : 20 €

- Foyer Rural de FRESSE : 200 €

LE RAPPORT SUR LA DISTRIBUTION ET LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE est reporté à une prochaine séance.

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES :

- Des remerciements sont adressés aux personnes qui ont fleuri la commune et à celles qui ont nettoyé la maison des Rondeys.
- Remerciements de l'ADAPEI pour la subvention 2015 et de l'ADMR de Melisey pour la subvention 2016.
- Ecole : Départ des 4 institutrices actuellement en poste à la rentrée prochaine.
- Présentation du programme de travaux des employés de voirie approuvé.

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H.

Vu le Maire,
Alain DAGUE.

